

# PROGRAMME D'ÉDUCATION



## Automne 2015 – Hiver 2016

**Conseil régional FTQ Montréal métropolitain**

565, boulevard Crémazie Est, bureau 2500

Montréal (Québec) H2M 2V6

Téléphone : 514 387-3666

Télécopieur : 514 387-4393

Courrier électronique : [hsimard@ftq.qc.ca](mailto:hsimard@ftq.qc.ca)

Site Web : [www.montrealmetro.ftq.qc.ca](http://www.montrealmetro.ftq.qc.ca)

**À SURVEILLER**

**ENSEMBLE  
PRÉVENONS**

**SUIVEZ-NOUS SUR  
LES MÉDIAS SOCIAUX**

**Facebook**



<https://www.facebook.com/crftqmm>

**Twitter**



@CRFTQMM

# Pour l'amélioration des conditions de travail



## LE DÉLÉGUÉ SYNDICAL ET LA DÉLÉGUÉE SYNDICALE

1

**18 heures**

**1A-1 Jeudi 8, vendredi 9 et samedi 10 octobre**

**1A-2 Mardi 8, mercredi 9 et jeudi 10 décembre**

**1H-1 Jeudi 10, vendredi 11 et samedi 12 mars**

Ce cours permet aux participants et aux participantes de découvrir les moyens pour mieux accomplir leurs tâches syndicales et ce, à partir des problèmes vécus au travail. En plus d'identifier les ressources disponibles pour les délégués et les déléguées, on apprend des éléments d'histoire syndicale, on identifie des solutions aux problèmes quotidiens et on se familiarise avec la procédure de grief.

**COÛT : 90 \$ (180 \$ pour non-affiliés)**

## DOSSIER DE GRIEF

2

**18 heures**

**2A Mercredi 18, jeudi 19 et vendredi 20 novembre**

Si votre rôle syndical est de défendre les membres aux prises avec une violation de la convention collective ou une mesure disciplinaire, vous apprécierez ce cours. On traite de la préparation d'un dossier en vue du règlement d'un grief ou d'un arbitrage. Entre autres, de l'établissement du droit, de la planification de la preuve à faire, de l'élaboration de l'enquête, des rencontres avec les témoins, de l'évaluation de la preuve possible de l'employeur et de la constitution du dossier.

**COÛT : 90 \$ (180 \$ pour non-affiliés)**

## NÉGOCIATION COLLECTIVE

3

**18 heures**

**3H Jeudi 28, vendredi 29 et samedi 30 janvier**

Ce cours vise à développer une stratégie de négociation, à produire des contrepropositions et à faire valoir nos priorités en vue de gagner notre négociation. Il permet d'expérimenter le travail d'équipe lors d'une négociation fictive. On prend de l'assurance comme responsable ou porte-parole et on s'informe également sur le cadre légal des négociations.

**COÛT : 90 \$ (180 \$ pour non-affiliés)**

## S'OUTILLER POUR LA RÉOLUTION DE CONFLITS

6

**12 heures**

**6A Jeudi 15 et vendredi 16 octobre**

**6H Mercredi 6 et jeudi 7 avril**

Ce cours permet de se doter d'une démarche de résolution de conflits afin d'intervenir en milieu de travail. Cette session s'adresse à toutes les personnes membres de la structure syndicale qui ont à intervenir dans des situations de conflits, ainsi qu'aux déléguées sociales et aux délégués sociaux.

**COÛT : 70 \$ (140 \$ pour non-affiliés)**

# Pour des meilleures conditions de santé et de sécurité au travail



## HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE : PRÉVENTION ET INDEMNISATION

10

**18 heures**

**10A Mardi 22, mercredi 23 et jeudi 24 septembre**

**10H Mercredi 17, jeudi 18 et vendredi 19 février**

Ce cours permet de définir le harcèlement psychologique et de développer des compétences dans l'analyse d'une telle situation. De plus, ce cours permet de se donner un cadre d'intervention et de soutien pour les personnes qui en sont victimes. Une méthode d'enquête simple et efficace se révélera être la pierre angulaire de la résolution de dossiers de harcèlement. Les participants et les participantes devraient être en mesure de constituer un dossier complet dans le cas où celui-ci se judiciairiserait et de se donner un cadre d'intervention systématique de prise en charge du harcèlement psychologique par la prévention.

**COÛT : 105 \$ (210 \$ pour non-affiliés)**

## INTRODUCTION À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

11

**18 heures**

**11A Mercredi 21, jeudi 22 et vendredi 23 octobre**

**11H Mercredi 24, jeudi 25 et vendredi 26 février**

Ce cours a pour objectif d'initier les membres à la santé et sécurité du travail. Par une meilleure connaissance de notre milieu de travail et par l'acquisition de notions minimales de nos principaux droits en ce domaine, ce cours nous démontre l'importance de l'action syndicale pour mieux prévenir les lésions professionnelles.

Il s'adresse non seulement aux membres qui occupent un poste en santé et sécurité du travail, mais aussi à toute personne impliquée dans son syndicat.

**Ce cours constitue un préalable à certains autres cours en santé et sécurité du travail.**

**COÛT : 105 \$ (210 \$ pour non-affiliés)**

## LE TRAVAIL SYNDICAL EN PRÉVENTION

12

**12 heures**

**12H Mercredi 16 et jeudi 17 mars**

Ce cours s'adresse principalement aux représentantes et aux représentants à la prévention ainsi qu'aux membres syndicaux qui participent aux travaux d'un comité paritaire de santé et sécurité du travail.

En plus d'examiner le fonctionnement de ce comité, les fonctions de la représentante et du représentant à la prévention ainsi que différents règlements importants en matière de santé et sécurité du travail, ce cours a pour objectif de développer une approche stratégique syndicale nécessaire pour faire avancer les dossiers plus complexes auxquels nous sommes souvent confrontés.

**Préalable : cours n° 11.**

**COÛT : 70 \$ (140 \$ pour non-affiliés)**

## ENQUÊTE D'ACCIDENT

13

**12 heures**

**13H Jeudi 14 et vendredi 15 janvier**

Ce cours permet de mieux identifier les faits pertinents reliés à un accident, d'interroger les témoins et d'établir le dossier d'enquête. De plus, on cerne les causes de l'accident de façon à élaborer des recommandations pour corriger la situation. Aucun préalable requis.

**COÛT : 70 \$ (140 \$ pour non-affiliés)**

## RÉCLAMATION À LA CSST

14

**18 heures**

**14A Mercredi 4, jeudi 5 et vendredi 6 novembre**

Ce cours permet de mieux intervenir lorsque des membres font une réclamation à la CSST. On étudie la Loi, les réclamations, la compensation, les prestations, les procédures d'appel, les clauses à négocier et les stratégies à développer face aux employeurs et à la CSST. **Préalable : cours n° 11.**

**COÛT : 105 \$ (210 \$ pour non-affiliés)**

## CONTESTATION À LA CSST

15

**18 heures**

**15A Mercredi 25, jeudi 26 et vendredi 27 novembre**

Conçu pour les membres ayant à soutenir des personnes accidentées, à préparer leur dossier et à les défendre, ce cours permet d'apprendre à structurer un dossier d'appel, de développer le sens de l'analyse et de connaître un minimum de règles de preuve et de procédure. **Préalable : cours n° 11.**

**COÛT : 105 \$ (210 \$ pour non-affiliés)**

## FEMMES ET SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL : MYTHES ET DÉFIS SYNDICAUX

16

**12 heures**

**16A Jeudi 12 et vendredi 13 octobre**

**16H Jeudi 10 et vendredi 11 mars**

Ce cours de base en SST vise notamment à révéler les multiples aspects du travail des femmes afin qu'elles puissent prendre en charge l'amélioration de leurs conditions de travail.

En plus d'approfondir quelques aspects SST afin de mieux sensibiliser leurs milieux de travail aux divers problèmes vécus par les femmes, le cours aide à développer l'argumentation de ces dernières pour que la structure syndicale intègre mieux la santé et la sécurité des travailleuses.

**COÛT : 70 \$ (140 \$ pour non-affiliés)**

## ALERTE AUX DÉCIBELS

17

18 heures

17H Mardi 19, mercredi 20 et jeudi 21 avril

Ce cours permet aux participants et aux participantes de prendre conscience des problèmes de santé causés par le bruit dans leur milieu de travail. Il vise à développer un plan d'action permettant de réduire le bruit à la source. **Préalable : cours n° 11.**

**COÛT : 105 \$ (210 \$ pour non-affiliés)**

## Pour mieux s'entraider



## LE DÉLÉGUÉ SOCIAL ET LA DÉLÉGUÉE SOCIALE

26

18 heures

26A-1 Mercredi 30 septembre, jeudi 1 et vendredi 2 octobre

26A-3 Mercredi 2, jeudi 3 et vendredi 4 décembre

26H-1 Mercredi 9, jeudi 10 et vendredi 11 mars

26H-3 Mercredi 4, jeudi 5 et vendredi 6 mai

### LAVAL

26A-2 Mercredi 11, jeudi 12 et vendredi 13 novembre

### LONGUEUIL

26H-2 Mercredi 13, jeudi 14 et vendredi 15 avril

Ce cours aide à soutenir nos collègues aux prises avec des problèmes personnels : toxicomanies et autres dépendances, problèmes financiers et familiaux. On traite des problèmes collectifs de santé mentale et de relations interpersonnelles difficiles. On pratique la relation d'aide et on explore les ressources du milieu pour bien faire notre travail de référence. On discute également des stratégies d'implantation d'un réseau de déléguées et délégués sociaux en lien avec nos structures syndicales.

**COÛT : 90 \$ (180 \$ pour non-affiliés)**

## NOUVEAU COURS : N° 16

## FEMMES ET SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL : MYTHES ET DÉFIS SYNDICAUX



# Pour mieux saisir le monde



## L'ACTION POLITIQUE : UN ENGAGEMENT CITOYEN PERMANENT

70

18 heures

70A Mardi 15, mercredi 16 décembre

70H Mercredi 23, jeudi 24 mars

Ce cours poursuit des objectifs spécifiques, c'est-à-dire de développer l'esprit critique face aux choix politiques des personnes élues; permettre également aux participantes et aux participants de faire des choix politiques en fonction de leurs valeurs collectives; remettre en valeur le projet de société de la FTQ auprès des membres et outiller des militantes actives et des militants actifs comme agents multiplicateurs dans leur milieu. Ce cours s'adresse à tout le monde.

COÛT : 90 \$ (180 \$ pour non-affiliés)

## COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT D'UNE ENTREPRISE ET SA SITUATION FINANCIÈRE

72



24 heures

72A Mardi 6, mercredi 7, jeudi 8 et vendredi 9 octobre

72H Lundi 8, mardi 9, mercredi 10 et jeudi 11 février

*Cette formation est organisée en collaboration avec la Fondation de la formation économique (FFE) du Fonds de solidarité FTQ qui rembourse les salaires des personnes selon sa politique.*

Pour agir de façon préventive, il faut se donner les moyens d'évaluer régulièrement la situation de l'entreprise. Cette formation s'adresse aux dirigeantes et dirigeants, responsables ou élus des syndicats locaux et a pour objectifs de les aider à :

- Analyser le fonctionnement de l'entreprise afin de pouvoir identifier les signes de difficulté qui peuvent avoir un impact sur sa situation financière et sur les emplois;
- Se familiariser avec le langage financier, comprendre les liens entre les grandes fonctions de l'entreprise et les composantes des états financiers, dont les coûts de main-d'œuvre;
- Mobiliser les membres en instaurant une approche préventive dans le milieu de travail.

## MÉDIAS SOCIAUX

73

18 heures

73H Jeudi 11, vendredi 12 février

Ce cours permet de se familiariser avec le fonctionnement des médias sociaux qui sont essentiellement des outils de communication, d'information, de rapprochement et de partage.

Le mouvement syndical a tout intérêt à se servir de ces médias pour porter son message, rejoindre ses membres, introduire des débats et se donner ainsi un outil complémentaire pour exercer une plus grande démocratie.

COÛT : 90 \$ (180 \$ pour non-affiliés)

# Pour préparer l'avenir



## L'ADMINISTRATION ET LA NÉGOCIATION DE NOS RÉGIMES DE RETRAITE

82

18 heures

82A Mercredi 14, jeudi 15 et vendredi 16 octobre

82H Mardi 19, mercredi 20 et jeudi 21 janvier

Cette session s'adresse aux personnes qui négocient les régimes de retraite et aux membres des comités de retraite. Elle vise à outiller les participants et les participantes afin de mieux comprendre l'organisation financière et législative des régimes et leur permettre de faire face aux enjeux en matière de retraite.

La formation a aussi pour but de développer des liens entre les membres des comités de retraite et l'organisation syndicale pour une meilleure action concertée dans l'intérêt de nos membres.

**CONSULTEZ NOTRE SITE WEB**  
**sous la section *NOS SERVICES***  
**- LE SERVICE DE L'ÉDUCATION**

**[www.montrealmetro.ftq.qc.ca](http://www.montrealmetro.ftq.qc.ca)**



**Téléchargez la fiche d'inscription  
à compléter et à télécopier  
au 514 387-4393**

# Des activités diversifiées

**En plus des sessions annoncées à dates fixes, le Conseil offre plusieurs autres activités d'éducation en cours d'année.**

**CONSULTEZ NOTRE SITE WEB**

**[www.montrealmetro.ftq.qc.ca](http://www.montrealmetro.ftq.qc.ca)**

**sous la section *NOS SERVICES***

***– LE SERVICE DE L'ÉDUCATION***

## LE SERVICE URGENCE-EMPLOI



**Ce Service peut organiser le cours suivant :**

### **ACTIONS POUR SAUVER NOS EMPLOIS**

Un cours de six heures pour apprendre à dépister les signes de difficulté de l'entreprise et pour développer un plan d'action syndical pour la protection de l'emploi.

## LES JOURNÉES SPÉCIALES DE FORMATION

Lorsque des ajouts ou des modifications surviennent dans les diverses lois du travail, dans les lois sociales ou dans les politiques gouvernementales, cela a des répercussions sur notre action syndicale. C'est pourquoi le Conseil organise, au besoin, des journées spéciales de formation où il est possible de se familiariser avec ces nouvelles réalités.

## LES ACTIVITÉS THÉMATIQUES

Ces activités portent sur diverses problématiques et peuvent être organisées par différents Services ou comités du Conseil.

# LES COURS SUR DEMANDE

Selon les disponibilités, les dix-sept cours offerts au présent programme peuvent être organisés, pour des groupes qui en font la demande, à d'autres dates que celles indiquées au verso.

**Un minimum de quinze personnes est requis.**



Les cours suivants peuvent également être organisés sur demande par le Service de l'éducation :

## PROCÉDURES D'ASSEMBLÉE ET PRISE DE PAROLE DANS NOS INSTANCES

53

**18 heures**

Ce cours nous apprend à diriger une assemblée en soutenant l'intérêt des membres, sans en perdre le contrôle, permettant ainsi que les débats se déroulent de façon démocratique. Il vise aussi à aider les syndicalistes expérimentés à comprendre l'ensemble des mécanismes de communication, à se questionner sur leurs types d'échanges et à développer leur potentiel pour mieux communiquer.

## ASSURANCE-EMPLOI

61

**18 heures**

Remis à jour sur une base régulière, ce cours permet de se familiariser avec la *Loi sur l'assurance-emploi*. Il aborde les droits des travailleurs et des travailleuses en matière de prestations et traite des conditions relatives à ces droits.

## LEADERSHIP

74

**18 heures**

Ce cours se veut surtout un lieu de réflexion qui permettra aux participants et aux participantes d'identifier leur propre définition du leadership mais aussi de dégager parmi les styles les plus reconnus, celui qui se rapproche davantage de nos valeurs syndicales. Nous tenterons également de comprendre les raisons pour lesquelles un groupe reconnaît à une personne le statut de leader.

Ce cours s'adresse à tous, délégués ou dirigeants syndicaux, puisque chacun est un leader dans son champ d'action. Il est plus que jamais nécessaire d'avoir une vision commune pour mieux relever les nombreux défis qui attendent le monde syndical dans les contextes économique et social actuels, de façon à mieux soutenir et poursuivre nos engagements de militants et de militantes.

## PRENDRE EN MAIN SA RETRAITE

81

**18 heures**

Vous êtes à cinq ans et moins de votre retraite? Ce cours est un moment d'échanges et de réflexion pour en faciliter la préparation. On aborde la question des revenus en présentant le fonctionnement des régimes publics et des régimes privés de retraite. On touche à certaines questions juridiques dont le testament, le contrat de mariage et le mandat d'incapacité. On discute de certaines questions qui pourraient influencer la vie d'une personne retraitée. Ce cours est ouvert aux conjointes et aux conjoints pour lesquels les mêmes modalités (fiche d'inscription et paiement des frais) s'appliquent.

# Modalités de fonctionnement



## INSCRIPTIONS

Les fiches d'inscription **doivent être signées par un dirigeant ou une dirigeante de la section locale ou du syndicat** et doivent nous parvenir accompagnées d'un **chèque libellé à l'ordre du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain ou CRFTQMM**. Les sections locales non-affiliées peuvent inscrire leurs membres aux activités d'éducation du Conseil; cependant, lorsque le nombre d'inscriptions dépasse la capacité d'accueil d'un groupe, nous accordons la priorité aux inscriptions provenant des sections locales affiliées.



## FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription varient selon les cours. Ils apparaissent à la fin de la description de chaque cours. Les coûts sont établis pour les sections locales affiliées au Conseil. Ils sont du double pour les sections locales qui ne sont pas affiliées.



## ANNULATION

Les frais d'inscription sont remboursés sur réception d'un avis et ce, au moins deux semaines avant le début du cours. Sinon, des frais de 25 \$ seront perçus ou retenus pour chaque inscription.



## AVIS DE CONFIRMATION

**Environ** une semaine avant le début du cours, chaque personne est avisée par écrit de la confirmation de son inscription de même que du lieu et des heures où se tient la session.



## CERTIFICAT

Chaque personne reçoit une attestation de cours lorsqu'elle le complète.



## HORAIRES

Tous les cours se tiennent généralement de 9 h à 16 h 30 sauf lorsqu'il y a avis contraire dans la confirmation.



## LIEUX

Les cours ne se donnent pas tous au même endroit. Il est donc important de bien surveiller l'avis de confirmation sur lequel on indique le lieu, la salle et les modes d'accès pour le transport en commun et le stationnement.

# Politique de remboursement des salaires

## Cours en santé et sécurité du travail

Chaque année, le Conseil bénéficie d'une partie de la subvention accordée à la FTQ, par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), pour la formation des travailleurs et des travailleuses. Nous remboursons donc les pertes de salaires encourues par la participation aux cours 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17. Pour être éligible au remboursement, le travailleur ou la travailleuse doit :

- Être membre d'une section locale affiliée à la FTQ;
- Avoir l'autorisation d'une personne dirigeante de sa section locale pour participer à un cours en santé et sécurité du travail offert par le Conseil;
- Compléter un formulaire *Je m'inscris* au début du cours en y indiquant :
  - Son taux de salaire horaire **régulier** (ce taux ne comprend ni prime, ni bénéfice, ni vacances, ni autre avantage de quelque nature que ce soit);
  - Le nombre d'heures perdues pour chacune des journées du cours;
- Signer une feuille de présences pour chaque journée de cours.

Le Conseil remboursera à la section locale (et non au travailleur ou à la travailleuse) le salaire déclaré sur le formulaire *Je m'inscris*. Cette politique ne s'applique pas au personnel permanent (conseillers et conseillères) des syndicats et des sections locales.

## Pour vous inscrire et obtenir des renseignements supplémentaires

En tout temps, vous pouvez réserver vos places par télécopieur. Cependant, **vous devez aviser les personnes dirigeantes de votre section locale car elles doivent préalablement autoriser votre inscription.**

**N'HÉSITEZ PAS  
À APPELER  
HÉLÈNE SIMARD,  
CONSEILLÈRE AU  
SERVICE DE  
L'ÉDUCATION  
DU CONSEIL AU  
514 387-3666,  
POSTE 2510**

|                                                               |  |                                |  |
|---------------------------------------------------------------|--|--------------------------------|--|
| Nom                                                           |  | Prénom                         |  |
| Adresse                                                       |  |                                |  |
| Ville                                                         |  | Code postal                    |  |
| Téléphone à la maison<br>— —                                  |  | Téléphone au travail<br>— — p. |  |
| Courriel                                                      |  |                                |  |
| Syndicat                                                      |  | Section locale                 |  |
| Fonction dans le syndicat                                     |  |                                |  |
| Depuis quelle date?                                           |  |                                |  |
| Employeur                                                     |  |                                |  |
| Depuis quelle date?                                           |  |                                |  |
| Signature de la participante ou du participant                |  |                                |  |
| <b>LA SIGNATURE D'UNE PERSONNE DIRIGEANTE EST OBLIGATOIRE</b> |  |                                |  |

### COURS CHOISIS

| N° cours | Automne ✓ | Hiver ✓ | Dates |
|----------|-----------|---------|-------|
|          |           |         |       |
|          |           |         |       |
|          |           |         |       |

### ESPACE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION DU CONSEIL

|                  |      |
|------------------|------|
| Date du paiement |      |
| Chèque syndicat  | N° : |
| Chèque personnel | N° : |
| Argent comptant  | \$   |
| Montant          | \$   |

Retourner la fiche d'inscription avec votre chèque libellé à CRFTQMM au :  
Service de l'éducation

**Conseil régional FTQ Montréal métropolitain**

565, boulevard Crémazie Est, bureau 2500, Montréal (Québec) H2M 2V6

Téléphone : 514 387-3666, télécopieur : 514 387-4393

**CETTE FICHE CONSTITUE VOTRE REÇU / À PHOTOCOPIER**